Le Brevet Fédéral Rugby à 5

Niveau 1 : « Loisir – Bien-être »

Est organisé et délivré par les Ligues Régionales

Niveau 2 : « Santé » Sport sur ordonnance

inscrit sur « l'Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'Activités Physiques Adaptées prescrite par le médecin traitant »

Est organisé et délivré par l'Institut National Emploi Formation de la FFR

1

Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1

« Loisir – Bien-Être (LBE)»

ÉDUCATEUR
Non diplômé

ETUDIANT / DIPLÔMÉ A.P.A.

ÉDUCATEUR diplômé

Formation à suivre:
Brevet Fédéral rugby à 5 niveau1
« Loisir – Bien-Être»:
Connaissance et mise en œuvre de la démarche pédagogique de l'activité « rugby à 5 »

Brevet Fédéral rugby à 5 niveau1
« Loisir – Bien-Être»
attribué par équivalence des Brevets Fédéraux, BPJEPS*, CQP et diplômes d'Etat rugby**

Animation
Rugby à 5
Loisir – Bien-Être

* BPJEPS « Activités Sports collectifs mention Rugby à XV », BPJEPS « Educateur sportif mention Rugby », BPJEPS Activités Physiques Pour Tous
** DESJEPS Rugby – DEJEPS Rugby – BEES 1° et 2° degrés Rugby

2 *Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé »*

« Sport sur ordonnance »

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est constitué de 2 blocs de compétences:

- **Le bloc de compétences 1**

Qui correspond au contenu du Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être ».

- **Le bloc de compétences 2**

Qui correspond au contenu des connaissance des publics « sédentaires, en Affection Longue Durée, …. », des pathologies classées Affections Longue Durée (ALD) et de l'activité rugby à 5 dans le cadre des Activités Physiques Adaptées

2 Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé »

Sport sur ordonnance

ETUDIANT / DIPLÔMÉ A.P.A, …

ÉDUCATEUR
Diplômé d'Etat Rugby

ÉDUCATEUR diplômé FFR

Formation à suivre:
Bloc de compétences 1 =
Brevet Fédéral rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être ».
Connaissance et mise en œuvre de la démarche pédagogique de l'activité « rugby à 5 »

Bloc de compétences 1:
attribué par équivalence du Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Le bloc de compétences 2
Les titulaires d'un diplôme inscrit au Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 et instruction interministérielle du 3 mars 2017
relatifs aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée n'ont pas d'obligation de formation.

Formation à suivre:
Bloc de compétences 2.
Connaissance des publics « sédentaires, en Affection Longue Durée, …. », des pathologies ALD et de l'activité rugby à 5 dans le cadre des Activités Physiques Adaptées

Animation Rugby à 5 « Santé »

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

est organisé par les Ligues régionales.

3 | *BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »*

3.1) Opportunités

3.2) Objectifs et public visé

3.3) Conditions d’accès à la formation

3.4) Fiches descriptives d’activités

3.5) Modalités de certification

3.6) Organisation pédagogique : stage en présentiel

3.1 BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Opportunités

- ✓ Evolution sociétale des demandes en matière de pratique sportive non compétitive
- ✓ Objectifs de la pratique : Plaisir et Santé

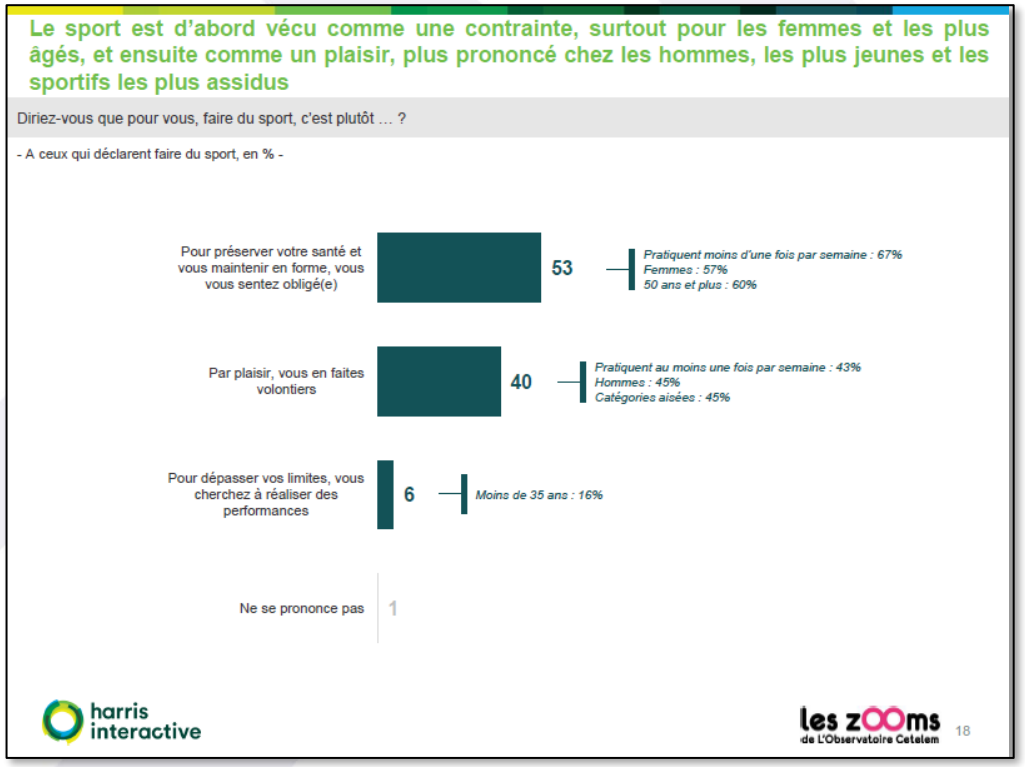

3.1 BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien Être »

Opportunités

✓ Le sport en entreprise une opportunité peu développée

La pratique du sport sur le lieu de travail, peu développée aujourd'hui, représente un véritable enjeu, notamment pour les plus jeunes, dont les deux tiers se disent intéressés

Pratiquez-vous du sport au sein de votre lieu de travail ?

- Aux actifs qui déclarent faire du sport, en % -

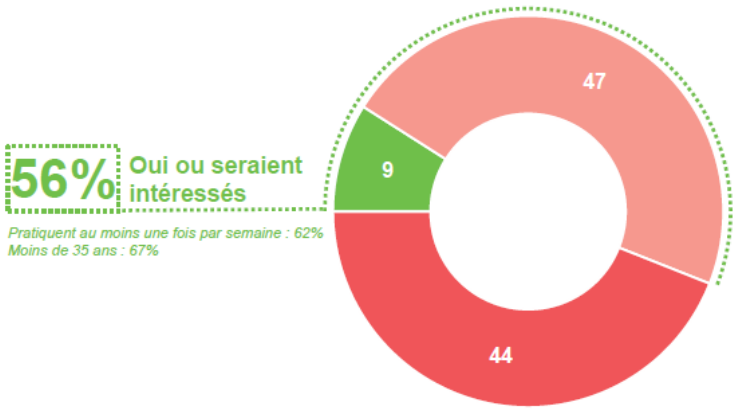

harris interactive

les zooms de L'Observatoire Cetelem

14

Le manque d'appétence pour la pratique apparaît comme la première raison de ne pas faire de sport, loin devant les questions financières

Pour quelle(s) raison(s) ne faites-vous pas de sport ?
Deux réponses possibles

- A ceux qui déclarent ne pas faire de sport, en % -

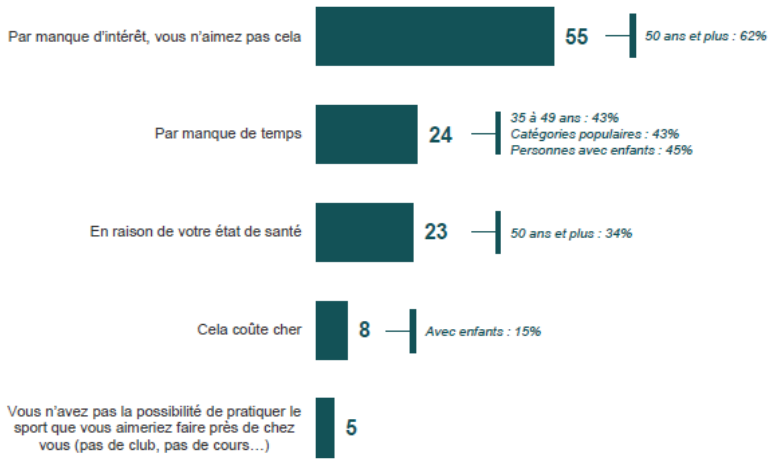

harris interactive

les zooms de L'Observatoire Cetelem

21

3.2

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Objectifs et public visé

Objectifs :

Développer et encadrer, au sein des clubs FFR, une pratique de rugby à 5 sécurisée et adaptée à la population ciblée ***en Prévention primaire: toute personne sédentaire, jeune ou âgée, n'ayant aucune pathologie déclarée.***

Public visé :

Former des personnes exerçant bénévolement ou professionnellement dans l'encadrement sportif d'un club de Rugby

3.3

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Conditions d'accès à la formation

- ✓ Être licencié(e) dans une association affiliée à la FFR
- ✓ Etre titulaire du PSC1
- ✓ Le BF Rugby à 5 Niveau 1: « Loisir – Bien-Être » est attribué par équivalence aux titulaires des Brevets Fédéraux « Découverte – Initiation », « Développement », « Perfectionnement » ou « Optimisation », du certificat fédéral Rugby à 5, BPJEPS « Activités Sports collectifs mention Rugby à XV », BPJEPS « Educateur sportif mention Rugby », BPJEPS Activités Physiques Pour Tous, CQP et diplômes d'Etat rugby.

3.4

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Fiche descriptive d'activités

Connaître les publics ciblés et l'intérêt d'une pratique de Rugby à 5

« Loisir – Bien-Être »:

- ✓ Les profils généraux (physiques, psychologiques, sociaux) des publics susceptibles de pratiquer du Rugby à 5 « Loisir, Bien-Être »: jeunes – âgés (+35ans) – hommes – femmes – sédentaires – actifs.
- ✓ Les bienfaits et les risques d'une pratique du Rugby à 5 pour ces publics cibles

3.4

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Fiche descriptive d'activités

Evaluer les joueurs et joueuses de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être »:

- ✓ Mener des entretiens afin de connaître les expériences sportives, les attentes et les craintes des joueurs et joueuses.
- ✓ Adapter la pratique au niveau des joueurs et joueuses, mettre en œuvre des tests d'aptitude physique et en assurer l'analyse, l'interprétation et la communication auprès des joueurs et joueuses.

3.4

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Fiche descriptive d'activités

Concevoir et animer des séances de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être »

- ✓ Adapter la pratique du Rugby à 5 à la population spécifique en prévention primaire.
- ✓ Mettre en œuvre des exercices adaptés aux joueurs et joueuses favorisant l'amélioration des aptitudes physiques et physiologiques.
- ✓ Gérer un effectif hétérogène de joueurs et joueuses (niveau de pratique, état de forme, mixité)
- ✓ Entretenir la motivation des joueurs et joueuses en concevant des séances de Rugby à 5 centrées sur le plaisir et le jeu

3.4

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Fiche descriptive d'activités

Participer au sein du club à la conception et mise en place d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être» :

- ✓ Connaître
  - les plans nationaux « Sport en Entreprise » et « Sport-santé ».
  - la démarche de mise en place d'une pratique de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être » au sein d'un club.
- ✓ Participer à la conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication locale (mairie, établissements médicaux & paramédicaux, entreprises, etc.).

3.5

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Modalités de certification

Evaluation lors d'une séance de rugby à 5 avec un public « Loisir – Bien-Être »

- ✓ **soit dans le cadre d'une séance sur le terrain,**
- ✓ **soit à partir d'une vidéo exploitable (images et son).**

3.6

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir, Bien-Être »

Organisation pédagogique

Stage en présentiel de 20h

	BF Rugby à 5 « Loisir, Bien-être » 20h.		
	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matinée		Evaluation des joueur(ses) de Rugby à 5 pour une pratique adaptée (Théorie et Pratique)	Conception et mise en œuvre au sein d'un club d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 et sa pratique adaptée
Après-midi	Accueil & Présentation du CF Le Rugby à 5, quelles opportunités pour un club ? Les publics ciblés	Conception et mise en œuvre de cycles et de séances de Rugby à 5 pour une pratique adaptée (Théorie et Pratique)	
	Participation à une séance de Rugby à 5 et sa pratique adaptée et Présentation des règles du Rugby à 5 et du Rugby à 5 « Sport – Santé »		
Soirée	Echanges sur les plans nationaux « Sport en entreprise » - « Sport-Santé »	Echanges sur la pratique, la conception et la mise en œuvre du Rugby à 5	

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

est organisé et délivré par

l'Institut National Emploi Formation de la FFR

4 | *BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »*

4.1) Objectifs

4.2) Public visé

4.3) Conditions d'accès à la formation

4.4) Fiches descriptives d'activités

4.5) Bloc de compétences 2
- Organisation pédagogique
- Support de formation
- Modalités financières
- Modalités de certification

4.6) Les spécificités fédérales : Le module 13

- Règles du jeu Rugby à 5 « Santé »
- Documents pédagogiques vidéos
- Les points de vigilance

4.1

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Objectifs

Développer et encadrer, au sein des clubs FFR, une pratique de rugby à 5 sécurisée dans le cadre d' Activités Physiques Adaptées pour les populations ciblées en Prévention Tertiaire, dans le cadre du « sport sur ordonnance » : ***Toute personne atteinte d'une maladie chronique équilibrée et après avis médical spécialisé***.

Les pathologies chroniques référencées:

- Cancers
- Maladies métaboliques
- Maladies cardio-vasculaires
- Activité physique et pathologies rhumatismales
- Effets du vieillissement
- Appareil locomoteur

4.2

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Public visé

Former les personnes exerçant bénévolement ou professionnellement dans l'encadrement sportif d'un club de Rugby

4.3

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Conditions d'accès à la formation

- ✓ Être licencié(e) dans une association affiliée à la FFR
- ✓ Être titulaire du PSC1
- ✓ Être titulaire de l'un des Brevets Fédéraux: Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être » ou Découverte-Initiation, Développement, Perfectionnement, Optimisation.

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est constitué de 2 blocs de compétences:

➢ Le bloc de compétences 1

est attribué par équivalence aux titulaires de l'un des brevets fédéraux rugby ou diplômes d'Etat Rugby.

➢ Le bloc de compétences 2:

Les titulaires d'un diplôme inscrit au Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 et instruction interministérielle du 3 mars 2017 relatifs aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée n'ont pas d'obligation de formation. Diapo 37: Extrait de l'instruction interministérielle du 3 mars 2017.

4.4

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Fiche descriptive d'activités

Connaître les publics ciblés et l'intérêt d'une pratique de Rugby à 5 « Santé »:

- ✓ Les profils généraux (physiques, psychologiques, sociaux) des personnes susceptibles de pratiquer du Rugby à 5 « Santé » dans le cadre d'Activités Physiques Adaptées.
- ✓ Les bienfaits et les risques d'une pratique du Rugby à 5 pour ces publics.

4.4

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Fiche descriptive d'activités

Evaluer les joueurs et joueuses de Rugby à 5 « Santé »:

- ✓ Mener des entretiens afin de connaître les expériences sportives, les attentes et les craintes des pratiquants.
- ✓ Mettre en œuvre des tests d'aptitude physique et en assurer l'analyse, l'interprétation et la communication auprès des pratiquants.
- ✓ Avec l'accord du pratiquant, être en relation avec le médecin prescripteur de l'activité « Sport sur ordonnance ».

Les évaluations sont à réaliser en début et en fin de cycle.

4.4

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Fiche descriptive d'activités

Concevoir et animer des séances de Rugby à 5 « Santé »

- ✓ Adapter la pratique du Rugby à 5 à cette population spécifique en prévention tertiaire.
- ✓ Mettre en œuvre des exercices adaptés aux pratiquant(e)s favorisant l'amélioration des aptitudes physiques et physiologiques.
- ✓ Gérer un effectif hétérogène de pratiquant(e)s (niveau de pratique, état de forme, mixité)
- ✓ Entretenir la motivation des pratiquant(e)s en concevant des séances de Rugby à 5 adaptées et centrées sur le plaisir et le jeu

4.4

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Fiche descriptive d'activités

Suivre l'évolution de la section :

- ✓ Dialoguer individuellement ou collectivement, avec les pratiquant(e)s pour avoir leurs ressentis
- ✓ Evaluer :
  - ➢ les bénéfices du programme: amélioration des aptitudes physiques, physiologiques des pratiquant(e)s sur les situations proposées.
  - ➢ l'évolution de l'ambiance et de la cohésion au sein du groupe (aspect relationnel et psychologique)

4.4

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Fiche descriptive d'activités

Participer au sein du club à la conception et la mise en place d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 « Santé », activité physique adaptée

- ✓ Connaître :
  - ➢ Les plans nationaux « Sport-santé » et « sport sur ordonnance »
  - ➢ Le cahier des charges fédéral nécessaire à la mise en place d'une pratique de Rugby à 5 dans le cadre des Activités Physiques Adaptées au sein d'un club FFR.
- ✓ Participer à la conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication locale (mairie, établissements médicaux & paramédicaux, etc.)

4.5

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Bloc de compétence 2

Le bloc de compétences 2
du Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »
se fait en partenariat avec

U·V·F·M·S

- *Université virtuelle francophone de médecine du sport*
  Responsable de la mise en œuvre de la formation

SFMES
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DE L'EXERCICE ET DU SPORT

- *Partenaire consultant sur le programme et les ressources présentées*

La plateforme de l'UVFMS offre les possibilités suivantes :

- Cours en ligne
- Autoévaluation par QCM
- Travaux dirigés
- espace d'échanges
- Tutorat avec rendez-vous en ligne

Elle permet une évolution permanente des interfaces de communication permettant une adaptation constante aux besoins formulés par nos apprenants

4.5

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Bloc de compétence 2

Organisation Pédagogique du bloc de compétences 2 (55 heures)

Formation initiale, à distance (U.V.F.M.S):

- *Consultation des ressources* — *25 Heures*
- *Travaux dirigés - QCM* — *05 heures*
- *Tutorat* — *05 heures*

Présentiel :

- *Séminaire national « FFR et UVFMS »* — *10 heures*

du vendredi …/…/… (14h) au samedi …/…/… (12h).

Formation continue, à distance (UVFMS) :

- *Formation post séminaire* — *10 heures*

Recyclage :

Les titulaires du BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé », devront participer à un recyclage de 4 heures, tous les 2 ans, dans le but de :

- Réactualiser les connaissances sur les directives ministérielles sur le « Sport sur ordonnance »,
- Participer à un échange de pratiques sur les retours d'expériences.

4.5

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

FORMATION À LA PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Enregistrement webinaire

Loi « sport sur ordonnance » ce que vous devez connaître

Les diabètes (type 1 et 2)

Les cancers

Surpoids et Obésité

Médecine du sport

Médicosport-santé

Maladies cardiovasculaires

Effets du vieillissement

Maladies neuro-dégénératives

Cette formation est destinée aux personnes, exerçant bénévolement ou professionnellement dans l'encadrement sportif d'un club de Rugby, qui souhaitent approfondir leurs connaissances afin d'acquérir les compétences requises à l'encadrement des patients reconnus en affection de longue durée.

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de posséder les ressources de base permettant de mieux comprendre les pathologies chroniques présentées ci-contre.

Ces éléments permettront aux clubs sportifs, dans lesquels sont engagés les stagiaires, d'accueillir les patients atteints de ces pathologies, de leur permettre une activité physique adaptée mais aussi de créer du lien social.

Traumatologie

Entraînement physique

Nutrition

APS et troubles du comportement

Pédiatrie – programmes de réhabilitation à l'effort chez l'enfant

ESPACE FEDERAL – Brevet fédéral Rugby à 5 « Santé »

Testez vos connaissances sur l'ensemble de votre formation

Journées en présentiel

Accompagnement des éducateurs sportifs - conseils

U·V·F·M·S

4.6

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Présentation des 19 modules

4.5

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Bloc de compétence 2

Modalités financières

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est organisé et délivré par l'Institut National Emploi Formation de la FFR.

- La formation se déroule sur une durée de 6 mois avec un groupe de 15 à 25 stagiaires par promotion:
  - ✓ Une formation initiale, constituée de 19 modules, à distance, sur les 4 premiers mois,
  - ✓ Le séminaire national, le 4ème ou 5ème mois, organisé conjointement par la FFR et l'UVFMS au Centre National de Rugby à Marcoussis, permettra un échange sur les pratiques et un complément de formation.
  - ✓ Formation continue, à distance: ressources libres de consultation

- Le coût du Bloc de compétences 2 (formation en ligne et séminaire) du BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé » est de 400€ HT (en cas de prise en charge par un OPCO, la TVA sera appliquée).

Dans le cadre du programme « sections santé pilote FFR », la FFR prend en charge la formation d'un éducateur.

4.5

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Bloc de compétence 2

Modalités de certification

Le diplôme est attribué suite à

1) L'évaluation des modules sur la plate forme U-V-F-M-S

2) L'évaluation lors d'une séance de rugby à 5 « Santé »:

- **soit dans le cadre d'une séance sur le terrain,**
- **soit à partir d'une vidéo exploitable (images et son).**

3) La participation au séminaire en présentiel

En raison des mesures sanitaires covid 19, l'évaluation a été modifiée pour ce qui se passe en présentiel:

- ***L'évaluation lors d'une séance terrain est remplacée par un entretien visio ou téléphonique.***
- ***Le stage en présentiel sera organisé dès que les conditions sanitaires permettront les regroupement et une pratique de Rugby à 5 en toute sécurité.***
- ***le diplôme peut être délivré avant la participation au stage en présentiel.***

Règles du jeu Rugby à 5 « Santé »

Documents pédagogiques vidéos

- 0 Rugby Santé clip promotionnel
- 1 Rugby Santé – Echauffement
- 2 Rugby Santé – Préparation physique
- 3 Rugby Santé – Ateliers techniques
- 4 Rugby Santé – Jeu
- Expérimentation Rugby Santé FFR - CD91

5 points de vigilance avant – pendant – après

1) Evaluer, avant chaque séance, les capacités physiques du jour de chaque participant

2) Se renseigner sur la survenue éventuelle d'évènements médicaux intercurrents depuis la dernière séance

3) S'assurer de la bonne observance thérapeutique pour certaines pathologies (insulinothérapie, anti HTA, remède à visée cardio vasculaire etc...)

4) Repérer, durant la séance, les signes de mauvaise tolérance de l'effort physique voire la sensation de malaise ou de fatigue excessive

5) S'assurer, en fin de séance, du bien être ressenti, physique et psychologique, tout en prenant en compte les remarques éventuelles des participants.

Le Brevet Fédéral Rugby à 5: niveau 1 « Loisir – Bien-Être et niveau 2 « Santé »

Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Organisé par les Ligues territoriales

ÉDUCATEUR Non diplômé

ETUDIANT / DIPLÔMÉ A.P.A, …

ÉDUCATEUR diplômé

Formation à suivre:
Brevet Fédéral rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être » Connaissance et mise en œuvre de la démarche pédagogique de l'activité « rugby à 5 »

Brevet Fédéral rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être» attribué par équivalence des Brevets Fédéraux, CQP rugby, BPJEPS*, et diplômes d'Etat rugby **

Animation Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être »

Niveau 2 « Santé »

Organisé par l'INEF FFR

ETUDIANT / DIPLÔMÉ A.P.A, …

ÉDUCATEUR Diplômé d'Etat Rugby

ÉDUCATEUR Diplômé FFR

Formation à suivre:
Bloc de compétences 1 = Brevet Fédéral rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Bloc de compétences 1:
attribué par équivalence du Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Le bloc de compétences 2
Les titulaires d'un diplôme inscrit au Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 et instruction interministérielle du 3 mars 2017 relatifs aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée n'ont pas d'obligation de formation.

Formation à suivre:
Bloc de compétences 2
Connaissance des publics « sédentaires, en Affection Longue Durée, …. », des pathologies ALD et de l'activité rugby à 5 dans le cadre des Activités Physiques Adaptées

Animation Rugby à 5 « Santé »

* BPJEPS « Activités Sports collectifs mention Rugby à XV », BPJEPS « Educateur sportif mention Rugby », BPJEPS Activités Physiques Pour Tous
** DESJEPS Rugby – DEJEPS Rugby – BEES 1° et 2° degrés Rugby

Extrait de l'INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

3. Quels sont les professionnels pouvant dispenser sur prescription médicale une activité physique, adaptée à l'état clinique des patients ?
L'article D.1172-2 du code de la santé publique énumère les intervenants pouvant dispenser cette activité.
Il s'agit :
1° **Des professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4321-1, L. 4331-1 et L. 4332-1, à savoir les masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens** (dans le respect de leurs compétences respectives) ;
Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport, sont autorisés à encadrer la pratique de la gymnastique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physique et sportive et peuvent, dans les conditions précitées, exercer la fonction d'éducateur sportif.
2° **Des professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée (APA) délivré selon les règles fixées à l'article L. 613-1 du code de l'éducation**, à savoir les professionnels issus de la filière universitaire STAPS « activité physique adaptée et santé », autrement **dit les enseignants en activité physique adaptée (titulaires d'une licence mention STAPS, parcours-type APAS ou d'un master mention STAPS APAS).**
3° **Des professionnels et personnes qualifiées suivants, disposant des prérogatives pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée :**
« -Les titulaires d'un diplôme figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport ou enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, ainsi que les fonctionnaires et les militaires mentionnés à l'article L. 212-3 du code du sport ;
« - Les professionnels et personnes qualifiées titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualifications figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport ou enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles qui sont énumérés dans une liste d'aptitude fixée par arrêté conjoint des ministres chargés des sports, de l'enseignement supérieur et de la santé ;

Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 mars 2021

NOR : SPOV1830504A

JORF n°0276 du 29 novembre 2018

Version en vigueur au 26 mai 2021

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre des sports, Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1172-1, D. 1172-1, D. 1172-2 et D. 1172-3 ; Vu le code du sport, notamment son article L. 211-2 ; Sur proposition du Comité national olympique et sportif français en date du 11 juin 2018 et du 29 octobre 2018, Arrêtent :

Article 1

Modifié par Arrêté du 23 décembre 2020 - art. 1

Les certifications fédérales figurant dans le tableau ci-dessous autorisent leurs titulaires à dispenser une activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou présentant des limitations fonctionnelles minimes.

Tableau des certifications des fédérations agréées

Les fédérations sportives mentionnées dans le présent tableau ont la responsabilité de veiller à ce que seuls les encadrants certifiés soient habilités à intervenir auprès des patients atteints d'une affection de longue durée dans le cadre d'une prescription médicale, et seulement pour les pathologies ciblées dans le cadre de leurs certifications.

Tableau des certifications des fédérations agréées

Fédération	Intitulé de la certification	Conditions d'exercice
Fédération française de rugby	Diplôme fédéral : Brevet fédéral Rugby à 5 niveau 1 " Loisir Bien-Être " Option : Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 " Santé "	Encadrement non rémunéré du rugby auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de rugby

FFR